

24 Nov. 1925.

Les ressources nécessaires au paiement de ce marché seront prélevées sur les crédits portés à l'article 73^e Enlèvement des boues et immondices.

Approbation des cahiers des charges des fournitures pour 1926.

Le Président soumet au Conseil municipal les cahiers des charges pour fournitures et travaux ^{à faire} à la ville en 1926.

- 1^o Fournitures de bureau pour la Mairie
- 2^o Fournitures classiques et livres de prise pour les écoles.
- 3^o Fourniture de charbon pour les écoles et la Mairie.
- 4^o Viilage des biternes des établissements communaux et de l'Hospice.

Après examen, le Conseil approuve les divers cahiers des charges et demande à Monsieur le Préfet de vouloir bien les revêtir de son approbation.

Demande de garnison.

Le Conseil municipal, réuni en session ordinaire, et suivant l'ordre du jour établi, après discussion, a décidé à l'unanimité la motion suivante:

1^o - Considérant que la Ville de Le Quesnoy, une des plus anciennes places fortes de la Région, a toujours eu son développement tant économique qu'industriel, sacrifié pour conserver ses fortifications indispensables à la défense du pays, et que de tout temps, une garnison réduite à un bataillon du 24^e rég^{mt} de ligne au moment de la guerre a toujours servi de compensation à ce sacrifice, réitère à nouveau la demande qu'il a faite plusieurs fois de lui restituer sa garnison. Son passé militaire, les souffrances endurées pendant la guerre, et les ruines du bombardement sont des titres indiscutables pour que cette satisfaction lui soit accordée.

Considérant en outre que les accords de Locarno vont libérer une partie de l'armée du Rhin, le Conseil municipal estime que cette circonstance permettra à Monsieur le Ministre de la Guerre de réaliser les nombreuses promesses faites par ses prédécesseurs.

Le Conseil municipal qui possède en propre les casernes Fournesfort et Montplaisir décide que ces casernes seront remises à l'autorité militaire moyennant une location de 100 francs par an, tant qu'il y aura une garnison en ville assez nombreuse pour en justifier l'occupation.

Considérant en outre que la proximité (3 kilomètres) d'une forêt de neuf mille hectares d'un seul tenant qui appartient à l'État (Forêt de Normal) et qui a été complètement dévastée par les Allemands pourrait fournir à peu de frais un magnifique terrain d'entraînement et d'exercice, tant pour l'Infanterie que pour l'Artillerie, l'aviation, etc. . . . le Conseil municipal estime que cette dernière circonstance permettrait au Ministre de la Guerre de créer à Le Quesnoy un centre d'instruction merveilleux et très en rapport avec la nouvelle loi militaire projetée.

La Ville, dont la population aimable et de tous temps accueillante aux militaires, serait un centre tout indiqué à cet effet,

60
tout pour une garnison que pour l'État-major de ce camp.
Le conseil municipal, confiant dans la justesse de sa cause, ose espérer que le Ministre de la Guerre prendra enfin sa demande en considération.

Demande de
remise de terrains
et bâtiments militaires

Le conseil municipal, considérant qu'à la suite du déclassement de la Ville, les fortifications ne sont plus utiles à la défense nationale, qu'elles forment en quelque sorte un patrimoine se confondant à celui de la Ville, que cet état de choses a été pendant des siècles un obstacle au développement industriel de la Ville, figée au milieu de ses fortifications à une époque où tout développement est impossible, que cet ensemble ne peut être divisé; qu'au contraire, la Ville ne peut espérer la prospérité qui en raison même de ses fortifications devenues par leur rareté et leur bonne conservation, un attrait pour les touristes. En considération de ce qui précède, la Ville demande, que remise lui soit faite de toute la fortification, non réservée à la garnison, non dans un but de lucre ni de spéculation, mais pour en assurer leur conservation et en éviter le morcellement, entendant par là conserver en quelque sorte une Ville fortifiée par l'aubray servant de musée de la fortification.

Le conseil municipal, demande que l'État prenant en considération ce qui précède, veuille bien remettre à la Ville la fortification à des conditions en rapport avec la modicité de ses ressources.

Demande destinée
à la Ville de la
caserne Bernay.

Le conseil municipal,
considérant que le bâtiment militaire dénommé caserne Bernay qui avant guerre servait d'infirmerie militaire, bien que ses bâtiments et salles n'étaient pas très propres à cet usage, que la guerre y a fait subir des dégradations tellement considérables qu'il serait nécessaire d'y dépenser de très grosses sommes pour le transformer en une infirmerie qui serait encore loin d'être moderne.

considérant que la caserne Cournefort que la Ville vient de restaurer en partie, serait de l'avis même des personnes qualifiées qui l'ont visitée, plus facile à transformer en infirmerie et que de plus la Ville pourrait s'engager à effectuer le gros œuvre.

En conséquence, le conseil municipal demande la cession à la Ville de la caserne Bernay et de la fortification qui l'entoure pour y établir une salle de fêtes et de conférences. La population et la garnison éventuelle y trouveraient une récréation saine et instructive; l'autorité militaire qui a la responsabilité de l'éducation morale des jeunes recrues y trouverait un concours des plus précieux.

Le conseil municipal considérant qu'il laisse à la disposition du Ministre de la Guerre l'ancienne caserne Cournefort, qu'il s'engage à y exécuter le gros œuvre des transformations nécessaires, demande qu'il soit tenu compte dans le prix de la cession des sacrifices qu'il se propose de faire.